



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 09 avril 2022

Membres en exercice :	9	Date de la convocation: 01/04/2022
Présents :	7	L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Votants:	7	Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ
Pour:	7	Représentés:
Contre:	0	Excusés: Dominique DUMONS
Abstentions:	0	Absents: Marc VALLVE Secrétaire de séance:

Objet: ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° DE_2022_021 - Vote du compte administratif complet - log_sociaux
Délibération n°: DE_2022_024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel SABATIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RÉSULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI EN 2021 -1068	RÉSULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2021	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	765.49		11 859.04			11 093.55
FONCTIONNEMENT	10 471.98	11 859.04	21 394.61			20 007.55

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

11 093.55 au compte 1068 (recette d'investissement)

8 914.00 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel SABATIER



RF
Pamiers
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/05/2022
009-210902490-20220409-DE_2022_024-DE